

examinera s'il y a lieu de poursuivre les travaux dans le chenal à cause du remplissage continu et des plus gros navires qui y circulent.

M. Black (Cumberland): Le ministre est-il en mesure de nous dire quels travaux supplémentaires sont projetés?

L'hon. M. Chevrier: Non, je ne le pourrais pas pour l'instant mais lorsque la décision sera prise, j'en ferai part à la Chambre.

(Le crédit est adopté.)

Services des chemins de fer et des navires à vapeur—

490. Réparations et dépenses nécessitées par l'exploitation et l'entretien des wagons officiels de chemin de fer soumis à l'autorité du ministère, \$52,000.

M. Herridge: Avant l'adoption du crédit, j'aimerais signaler que les réparations et l'entretien en ce qui concerne l'utilisation et l'entretien des wagons officiels relevant du ministère coûteront \$64,000. C'est \$12,000 de plus que l'an dernier.

L'hon. M. Chevrier: C'est \$12,000 de moins que l'an dernier.

M. Herridge: Oh! je n'avais pas mes lunettes.

L'hon. M. Chevrier: Parfait.

M. Herridge: Aux termes de la loi, qui a droit à l'usage d'un wagon privé? Quel est le coût moyen, par mille, de ces wagons? Le poste à l'étude comprend-il les frais occasionnés par le personnel tel que les garçons ou les cuisiniers?

L'hon. M. Chevrier: La réponse à la dernière question est oui; le coût est effectivement couvert. La réponse à la première question, relative aux personnes autorisées à utiliser ces wagons, est que deux wagons sont destinés à Son Excellence le gouverneur général, un au premier ministre, et un autre aux ministres et aux visiteurs distingués tels que le président de la République française que nous avons reçu l'autre jour. Il a justement utilisé un de ces wagons. Le wagon n° 104 est réservé au ministre de ce ministère-ci. Je regrette de ne pas avoir la réponse à la deuxième question, mais je l'obtiendrai pour mon honorable collègue.

M. Low: Combien y a-t-il de wagons officiels?

L'hon. M. Chevrier: Cinq.

M. Black (Cumberland): Au titre des services maritimes, le ministre ne nous a-t-il pas

dit qu'un poste spécial prévoyait la construction de canots de sauvetage et autres embarcations analogues?

L'hon. M. Chevrier: Nous avons dépassé celui-là.

M. Black (Cumberland): A quel poste cela figure-t-il?

L'hon. M. Chevrier: Au numéro 484.

M. Black (Cumberland): Le ministre nous dira-t-il qu'est-ce qu'on a prévu en ce qui concerne ce genre de construction?

L'hon. M. Chevrier: J'ai consigné ces renseignements au compte rendu.

M. Black (Cumberland): On les trouvera au hasard?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Black (Cumberland): J'ai oublié cette question lors de l'étude du crédit pertinent. Je désire signaler au ministre qu'en ce qui concerne la construction des navires en bois de cette sorte, gros et petits, on devrait songer aux chantiers de la baie de Fundy. A Port-Greville, il y a un chantier aussi bien outillé que tout autre au Canada. Les ouvriers sont compétents et on y construit de façon splendide des navires de toutes dimensions depuis plusieurs années. Je crois savoir que le chantier ne construit pas de navires cette année, bien qu'il l'ait fait presque tous les ans. Le ministre voudrait-il étudier tout particulièrement cette demande de travail et faire en sorte que ces gens aient l'occasion de présenter des soumissions à l'égard des navires en bois dont le ministère aura besoin.

L'hon. M. Chevrier: Je me ferai un plaisir de soumettre cette question à mes fonctionnaires. On voudra bien me permettre de répondre à la question posée par le représentant de Nanaïmo au sujet de la maison Johnston. Les frais d'exploitation sont acquittés à même les recettes brutes, en vertu d'une convention. Les recettes nettes sont réparties ainsi qu'il suit: 60 p. 100 au ministère et 40 p. 100 à la *Johnston National Terminal Company*, qui agit également en qualité de gardien du quai.

M. Gibson: Cette société établit-elle le tarif?

L'hon. M. Chevrier: Non, nous l'établissons.

M. le président suppléant: Je signale que le crédit à l'étude est le numéro 490, intitulé: "Services des chemins de fer et vapeurs".

(A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à huit heures.)